

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000077 – MDE 30/03/00

Action complémentaire sur l'AU 06/00 (MDE 30/01/00 du 11 janvier 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TUNISIE **Sihem Ben Sedrine (f), journaliste**
Les employés des Éditions Aloès

Londres, le 10 février 2000

Le 2 février 2000, Sihem Ben Sedrine a été contrainte d'arrêter sa voiture près de son domicile par un homme à bord d'une autre voiture, qui a bondi hors de son véhicule et l'a menacée au moyen d'un rasoir. Elle a réussi à lui échapper et à rentrer chez elle ; son mari et un ami se sont alors précipités dehors et ont immobilisé l'agresseur. Au même moment, ils ont été entourés par des membres des forces de sécurité. Tous ont été emmenés au poste de police.

Arguant qu'elle n'avait pas de témoins, les policiers ont refusé d'enregistrer la plainte que Sihem Ben Sedrine voulait déposer contre l'homme ; toutefois, ils ont accepté d'enregistrer celle que l'agresseur voulait déposer contre elle, son mari Omar Mestiri et leur ami pour l'avoir retenu contre son gré.

Les collègues de Sihem Ben Sedrine, aux Éditions Aloès, ont été confrontés à de nouvelles manœuvres de harcèlement. Le 11 janvier, le directeur de la rédaction, Jean-François Poirier, un ressortissant français, a été renvoyé de son poste de professeur de philosophie à l'Université de Tunis. Il a écrit au président de l'université pour s'enquérir des motifs de son renvoi, mais n'a reçu aucune réponse.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les forces de sécurité recourent fréquemment à des agressions et à des menaces pour intimider les défenseurs des droits humains et les adversaires du gouvernement. En mai 1999, le journaliste Taoufik Ben Brik a été attaqué en plein jour par trois hommes armés de chaînes, qui lui ont cassé le bras. Le 17 décembre 1999, la voiture de Khemais Ksila, le vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), a été emboutie par une voiture conduite par un membre des forces de sécurité vêtu en civil.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête sur l'agression dont Sihem Ben Sedrine a fait l'objet le 2 février 2000 et que les responsables soient traduits en justice ;

- exhortez les autorités à prendre des mesures efficaces afin de garantir la protection des défenseurs des droits humains, et de leur permettre de mener leurs activités en faveur des droits fondamentaux, ainsi que d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association sans ingérence, intimidation ni persécution ;

- appelez les autorités à respecter les nombreux instruments internationaux relatifs aux droits humains qui ont été ratifiés par la Tunisie, en prenant dans les plus brefs délais des mesures concrètes afin que tous les défenseurs des droits humains, leurs proches et leurs collègues de travail ne soient plus harcelés, surveillés ni soumis à des tentatives d'intimidation.

APPELS À :

Président de la République :

M. Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République
Palais présidentiel, Tunis / Carthage
Tunisie

Télégrammes : Président, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 744 721

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kallel
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis
Tunisie

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 340 888

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ligue tunisienne des droits de l'homme :

Me Toufik Bouderbala
Président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme
LTDH
7 rue Pierre Curie, Tunis
Tunisie
Fax : 216 1 336 338

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 MARS 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*